

LOTISSEMENT LA PREBENDE – INTEGRATION DE VOIRIE

Une procédure de rétrocession de voiries du lotissement La Prébende a été initiée par la ville de Montbrison à la demande des indivisaires. Cependant, compte tenu du grand nombre d'acteurs impliqués dans cette procédure, il a été impossible de réunir l'intégralité des signatures (survenance de décès et/ou vente de lots).

En conséquence, afin de finaliser la procédure et de régulariser l'alignement de la rue du repos (parcelle AI 190), la commune souhaite procéder à l'intégration d'office des voies (parcelle AI 217 et AI 190) dans le domaine public. L'enquête publique constitue un préalable indispensable en application des articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.